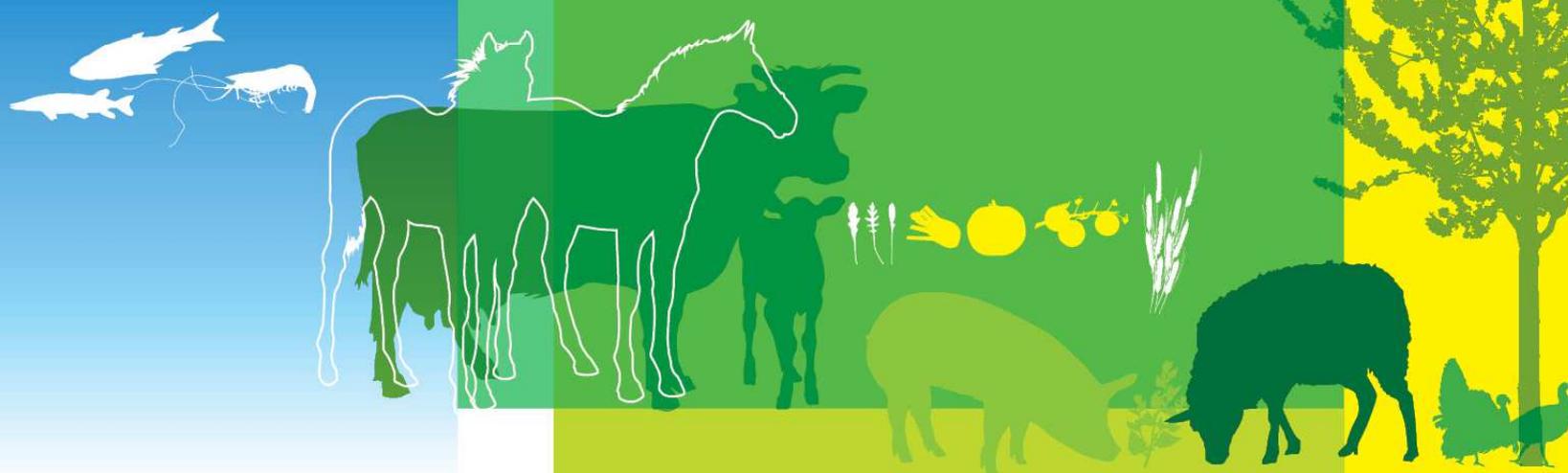


Conseil Filières Laitières

Point sur le programme d'études 2019

26 septembre 2018

FranceAgriMer - Montreuil





Rappel sur le programme des études

- Programme trisannuel glissant.
- La programmation de l'année N commence à partir de juin-juillet de l'année N-1.
- Environ 6 millions d'euros par an dont 1 million d'euros pour la pêche.
- Programmation des achats de données et d'études externalisées, mais aussi programmation des travaux internes.
- Le programme donne lieu à des publications et présentations et autres valorisations qui s'étalent jusqu'à 3 ans après la validation de l'étude par le CA de FAM.
- Valorisation : publications, présentations dans des événements internes et externes, presse...



Point sur le programme d'études 2018

Études en cours ou terminées :

- La veille de compétitivité internationale lait de vache
- Les solutions d'investissement pour faciliter l'installation des JA en élevages laitiers
- Achats de données d'un panel consommateur sur les produits laitiers
- Achats de données de consommation des fromages de chèvre en Allemagne
- Achats de données d'un panel distributeur de produits au lait de brebis
- Les élevages laitiers d'Europe du Nord et la crise de 2015-2016
- La transformation laitière française
- Indicateur MILC lait de chèvre et approfondissement de MODINCRISE
- Indicateur sur le prix des tourteaux de soja sans OGM
- Élaboration d'IPVI sur les produits au lait de brebis

Étude reportée à 2019 : La veille de compétitivité lait de brebis

Étude sortie du programme d'étude : La filière laitière caprine aux Pays-Bas

Étude en attente : L'évolution des structures d'exploitation laitières



Calendrier de la programmation 2019-2021

0 - Juin - juillet 2018 : débat d'orientation en CA, puis rédaction et diffusion d'une note de cadrage au sein de l'Établissement et aux partenaires professionnels extérieurs.

1 - De septembre à novembre 2018 : recensement des besoins (pré-identification des études) par les délégués filières et les experts de FranceAgriMer en lien avec les organisations professionnelles (notamment les Interprofessions et les instituts techniques) et les régions. Échanges sur les besoins et les premières pré-identifications d'études en CS et Comités.

2 - Novembre 2018 : constitution d'un inventaire des études et présentation en CA. Fiches de description des nouvelles études à finaliser.

3 - Novembre 2018 - février 2019 : priorisation des projets en fonction des moyens disponibles (budget et ETP), échanges avec les autres partenaires publics : MAA (SSP et Cabinet) et autres opérateurs (INAO, Odeadom, Agence Bio).

4 - Février-mars 2019 : avis du CA sur le programme et décision DG.

5 - En cours d'année : modification, le cas échéant, du programme et avis du CA suivant le montant des études.



Les orientations techniques du programme d'études pour la période 2019-2021

Six grandes orientations :

- 1. Consolider, enrichir et davantage exploiter les bases de données** sur les filières qui constituent un socle d'information indépendantes nécessaires aux analyses. En lien avec les attentes des interprofessions (plans filière). Mettre l'accent sur l'aval des filières.
- 2. Évolution de la conjoncture** : maintenir une expertise mais revoir les rendus et productions pour qu'ils répondent au mieux aux attentes.
- 3. Renforcer les travaux nécessaires à l'Observatoire de la Formation des Prix des Marges** et à l'approfondissement de ses missions.
- 4. Poursuivre et faire évoluer les travaux qui nourriront la « Commission Internationale »** : données de commerce extérieur, veilles compétitives internationales, analyse de la stratégie des groupes à l'international, informations « pays »...
- 5. Initier des travaux permettant d'éclairer la problématique « Filières et Territoires »** en impliquant les régions.
- 6. Développer les travaux « multi-filières »** : bioéconomie et biomasse, nutrition animale, coproduits, consommation hors domicile, etc.



Modalités d'exécution et de suivi du programme d'études

- Une gestion administrative du programme d'études simplifiée et plus cadrée pour privilégier la production de travaux originaux et une meilleure valorisation des données.
- ✓ Une implication des équipes de FAM (MEP et délégués filières) dans le travail de pré-identification des études.
- ✓ Partenariat renforcé avec les Interprofessions via des conventions-cadre : éviter les doublons, améliorer la complémentarité, favoriser les synergies notamment sur les études.
- ✓ Favoriser les gros projets aux études ponctuelles.
- ✓ Limiter la charge administrative pour les chargés d'études pour favoriser l'appropriation et la valorisation des productions (études et données acquises par l'Établissement).
- ✓ Limiter l'usage des subventions dans le cadre du programme d'études (10% en 2019 max.).
- ✓ Coordonner la programmation avec celle des autres établissements publics (INAO, AgenceBio, Odeadom) et le MAA.